

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Jeudi 9 Mai 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT

**Etaient absents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Thierry MORTON, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire de séance** : M. Michel JASSEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. KRIEGER, A. POULIN, S. RUTKOWSKI, A. LORIGUET

**Mandataires** : A. BLESSEMAILLE, F. PRESSE, M. FELT, F. TAILLARD

Délibération n°2019/004698

Rapport n°8.1 - Subvention au Syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue pour la poursuite de l'opération collective "Action Loue"

## Subvention au Syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue pour la poursuite de l'opération collective « Action Loue »

**Rapporteur** : Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Assainissement - Subventions versées »	Montant BP 2019 : 157 500 € Montant de l'opération : 4 500 €

**Résumé :**

L'Agglomération est sollicitée par le nouveau Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue (SMHDHL), fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du Syndicat Mixte de la Loue et du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs, pour apporter son soutien financier à l'opération collective « Action Loue » en finançant le poste de chargé de mission Action Loue à hauteur de 10%, soit 4 500 €.

Les missions et objectifs pour l'opération collective « Action Loue », avec le détail sur la Haute Loue, sont les suivants :

Intitulé de l'action	Détails	Haute Loue	TOTAL
<b>Diagnostic des entreprises</b>	A rappeler	12	25
	A contacter (priorité 2)	25	45
	A contacter (hors priorité)	13	16
	<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>86</b>
<b>Dossiers d'investissement</b>	Pour prétraitement	11	14
	Pour sécurisation stockage	7	8
	<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>22</b>
<b>Régularisation administrative</b>	AAD (à faire)	8	10
	AAD (après travaux)	10	18
	CNR (à faire)	17	29
	CNR (après travaux)	7	11
	AAD ou CNR (à faire)	<b>25</b>	<b>39</b>
	AAD ou CNR (après travaux)	17	29
	Entreprises en ANC	22	29
	Contact Maires	13	26
<b>Communication</b>	Animation pour les professionnels	1	1
	COFIL	1 à 2	1 à 2

AAD = Arrêté d'Autorisation de Déversement

CNR = Certificat de Non Rejet

ANC = Assainissement Non Collectif

## I. Programme d'actions 2019

### A/ Diagnostic des entreprises

Ces visites permettent d'échanger sur les pratiques des entreprises en lien avec leur assainissement et l'environnement. Le plus souvent c'est le gérant de l'entreprise qui est rencontré.

Les 3 principaux thèmes abordés lors de ces visites sont les suivants :

- faire le point sur la présence ou l'absence d'effluents non domestiques (END) au sein du site. Si la présence d'END est constatée, déterminer à quelle fréquence ces eaux usées sont rejetées au réseau d'assainissement collectif ou au milieu naturel. Voir l'existence d'un prétraitement adapté au type de rejet et de pollution, vérifier le suivi de l'entretien et s'il est réalisé par un professionnel agréé,
- faire le point sur les produits dangereux utilisés au sein des entreprises, en vérifiant que le stockage est sécurisé, sans risque de déversements accidentels dans le réseau d'assainissement ou le milieu naturel et expliquer dans le cas d'un stockage non optimal, les risques que cela induit pour le milieu naturel et/ou le réseau d'assainissement (et par conséquence au niveau des STEP),
- faire le point sur le stockage des déchets dangereux, qui sont le plus souvent stockés à l'extérieur et sans abri, avec un risque de contamination des eaux pluviales. Egalement, l'élimination des déchets dangereux est abordée.

Lors de ces visites d'entreprises, l'information est donnée sur les possibilités d'investissement pour une mise en conformité ou la réduction des micropolluants, et sur la possibilité d'aides financières de l'Agence de l'Eau afin de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement.

Sur la Haute-Loue, 12 entreprises à rappeler, 25 entreprises à contacter (métier du bois), 13 entreprises apparaissant également en suivi avec une visite (imprimerie, fabrication d'emballage en matière plastique...), soit un total de 50 entreprises à visiter.

### B/ Dossier d'investissement

Suite aux premières visites faites en 2017-2018, l'objectif est de recontacter les entreprises et les accompagner dans la réalisation de leur projet.

Ainsi sur la Haute-Loue, 11 entreprises envisagent d'installer un prétraitement afin de prétraiter leurs END avant rejet dans le réseau et/ou milieu naturel et 7 entreprises souhaitent améliorer le stockage des déchets dangereux en extérieur, soit un total de 18 dossiers envisagés.

Concernant la Communauté de Communes de la Loue Lison ayant la compétence collecte des eaux usées, une rencontre est organisée avec les maires afin de faire le lien avec les entreprises.

Dans les cas où les entreprises rejettent au réseau d'assainissement des END non prétraités, un courrier est proposé pour signature au Maire qui précise la nécessité pour les entreprises de se mettre en conformité, puis la commune pourra délivrer un Arrêté d'Autorisation de Déversement (AAD) ou un Certificat de Non Rejet(CNR).

### C/ Régularisation administrative

A la suite des visites réalisées :

- soit l'entreprise est conforme : un AAD ou un CNR est proposé à la collectivité qui a la compétence collecte des eaux usées,
- soit l'entreprise doit se mettre en conformité (réaliser des investissements et/ou changer ses pratiques) pour que la régularisation administrative puisse être réalisée.

L'objectif pour cette année est que l'ensemble des entreprises déjà en conformité ou celles ayant réalisé des travaux disposent de leur AAD ou CNR signé. Sur la Haute Loue, cela représente au minimum 8 AAD et 17 CNR à délivrer aux entreprises. Une rencontre avec les différents Maires est nécessaire pour l'aboutissement de cette régularisation administrative, obligatoire.

L'élu référent de l'opération collective mène le dialogue auprès des Maires dont l'engagement facilite les échanges avec les entreprises.

Ce portage politique est indispensable pour une réussite de cette opération collective sur la réduction des micropolluants. Cette sensibilisation sur l'amélioration des END et la lutte contre les micropolluants doivent s'insérer sur du moyen et long terme.

Les réunions, avec les Maires permettent de présenter l'opération et rappeler les objectifs de celle-ci. De plus, elles permettent d'échanger sur les entreprises où des difficultés ont été rencontrées notamment celles qui ont refusé notre visite suite au contact téléphonique, celles qui n'ont pas encore déposé de dossier de demande d'aide, ainsi que de visiter des entreprises qui ne sont pas présentes dans le fichier initial.

Les communes qui seront contactées en priorité sur la Haute Loue sont les suivantes : Amancey, Arc et Senans, Cessey, Cléron, Epeugney, Fertans, Foucherans/Tarcenay, Liesle, Montgesoye, Ornans, Quingey, Vuillafans ainsi que le référent ANC sur la Communauté de Communes Loue Lison.

#### D/ Connaissance et suivi de la pollution

Comme les années précédentes, il s'agit de collecter les données des boues des STEP sur le territoire (de nombreuses STEP sont présentes sur la Haute-Loue) dont la synthèse est présente dans le bilan d'activité.

#### E/ Communication

Une visite de STEP sur le secteur de Quingey est envisagée.

Le comité de pilotage technique de 2018 a été organisé le 29 mars 2019, à la mairie de Rurey, cela a été l'occasion d'échanger sur l'année 2018 et de discuter des perspectives pour l'année 2019.

Le comité de pilotage technique de 2019 sera organisé fin 2019.

La CAGB travaille actuellement avec le SMHDHL, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs afin de produire un calendrier format sous-main qui sera distribué aux entreprises pour l'année 2020.

## **II. Bilan de l'opération 2017-2018**

Sur les deux années de l'opération, 10 entreprises ont déposé un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau :

- 3 pour l'installation d'un prétraitement (Chouzelot, Cléron et Tarcenay),
- 5 pour prévenir de la contamination des eaux pluviales (Amancey, Liesle, Hôpital du Grosbois, Reugney, Tarcenay),
- 2 ont déposé un dossier pour la prévention des pollutions accidentelles (Ornans, Quingey),

et 14 entreprises souhaitent déposer des dossiers de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse en 2019.

## **III. Perspective de l'opération pour l'année 2019**

Fin 2018, l'Agence de l'Eau a informé l'ensemble de ses partenaires qu'elle partageait leur intérêt à poursuivre l'opération collective « Action Loue » sur le territoire actuel pour l'année de transition (2019) en vue d'élaborer un nouveau contrat sur l'ensemble du territoire du SMHDHL. Ainsi, pour l'année de transition (2019), le SMHDHL portera l'opération collective « Action Loue » avec un appui technique de la CCI du Doubs.

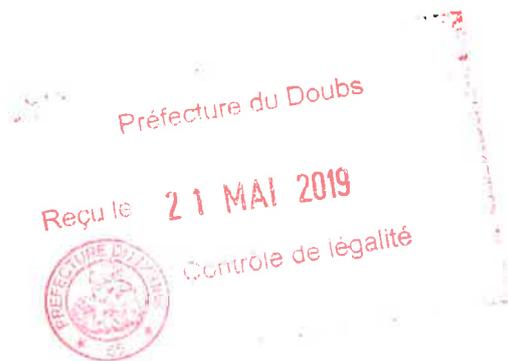
Cette année permettra de poursuivre les visites sur le territoire, et en priorité cibler les 12 entreprises à rappeler et les 12 à contacter. Comme précisé ci-dessus, 14 entreprises, par ailleurs visitées, envisagent de déposer un dossier de demande d'aide. Cette année permettra donc d'accompagner ces entreprises dans la bonne réalisation de leur projet.

Par ailleurs, un volet « sensibilisation » est prévu (visite de STEP de Quingey, informations sur les déchets), notamment sur la Haute Loue, où des besoins ont été constatés.  
De plus, les Maires des communes où des visites ont été réalisées sont rencontrés individuellement afin de faire un retour sur les entreprises.

Pour cette année 2019 transitoire, le SMHDHL sollicite la CAGB à hauteur de 4 500 € représentant 10% du financement du poste de chargé de mission « Action Loue » dont la mission porte sur la partie animation de l'opération sur 2019.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur la sollicitation du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue (SMHDHL) pour le financement du poste du chargé de mission à hauteur de 10 %, soit 4 500 €,
- autorise le versement de cette subvention au SMHDHL.



Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to Gabriel Baulieu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0